



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Froids
Fougères • Le Breuil
Guchamps • Ténay

N°231 /2026

ARRETE DE CIRCULATION

Chemin du Haut Coudray à Le Controis-en-Sologne

Le Maire de la ville de Le Controis-en-Sologne (41700)

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de la société AQUALIA, le 26 juin 2026,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation chemin des Hauts Coudray à Le Controis-en-Sologne, pour permettre des travaux de création d'un branchement d'eaux usées au n°37 du chemin du Haut Coudray

ARRETE

ARTICLE 1 : du 1^{er} au 03 juillet inclus, le chemin du Haut Coudray sera fermé à la circulation depuis son intersection avec la rue de Choussy jusqu'à la route de Monthou.

Une déviation sera mise en place par :

- La route de Choussy
- La route de Contres
- La rue Maxime Samson
- La place de l'Église
- La rue Francis Gauthier
- La route de Monthou

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : La circulation sera rétablie dès que les travaux seront terminés.

ARTICLE 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté constatées par les agents compétents seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Cet arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Contres.
- Le demandeur
- La Police Municipale.

A Le Controis-en-Sologne, le 29 juin 2026.
Le Maire

Elodie PÉAN NORGUET

